

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 NOVEMBRE 2014

Délibération n° 105-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'enveloppe globale des heures destinées à l'aménagement des services des enseignants du second degré à 384 HEDT pour l'année universitaire 2015-2016.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 15

Pour :	15
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27 novembre 2014

Document mis en ligne le : 27 novembre 2014